

Comment se déroulera votre journée ? (adulte)

A l'heure qui vous a été précisée la veille par le secrétariat (02 556 58 00), vous vous présentez **à jeûn** (sauf indication contraire de votre médecin) à la secrétaire de l'hôpital de jour chirurgical muni(e) de vos documents.
(cf. page 2)

La secrétaire vous remettra votre dossier et vous indiquera votre chambre.
Adressez-vous à l'infirmière du service, ne vous installez jamais sans rien dire.

L'infirmière vous conduira dans votre chambre et complètera votre dossier avec vous. Vous pourrez lui communiquer le numéro de téléphone d'un proche qui sera prévenu dès votre retour de salle d'opération.

Il est évident que vous ne pourrez pas fumer durant votre séjour chez nous.

Selon le type d'opération, la zone d'intervention sera rasée et désinfectée par l'infirmière. Il se peut que le chirurgien vous ait déjà demandé de pratiquer le rasage ou l'épilation, l'infirmière en fera alors une simple vérification.

Vous recevrez une blouse d'opéré. Vous ne devez emporter que vos pantoufles.
Les prothèses dentaires, les lunettes, les bijoux et piercings que vous auriez oublié d'enlever seront ôtés avant votre départ en salle d'opération s'il y a lieu (en fonction du type d'anesthésie)
Par mesure de sécurité, vous pourrez placer vos objets de valeur et votre argent dans un petit coffre sous clé, dans la table de nuit.

Il est possible que l'heure de votre intervention ne corresponde pas toujours à celle qui vous a été annoncée. Dans la mesure du possible, nous nous efforçons de vous tenir informé(e) des retards et de leurs causes.

Vous serez conduit(e) dans votre lit ou sur un brancard vers le quartier opératoire et y serez accueilli(e) par l'anesthésiste ou l'infirmière de salle.

Après l'intervention, vous resterez sous surveillance continue en salle de réveil le temps nécessaire à votre récupération. La durée de ce séjour dépend du type d'intervention et du type d'anesthésie.

C'est l'anesthésiste qui donne l'autorisation du retour en chambre.

Vos proches ne doivent pas s'inquiéter si vous ne redescendez pas exactement à l'heure prévue. Les infirmières de l'unité pourront les informer de votre situation.

Vous serez ensuite reconduit(e) dans votre chambre à l'hôpital de jour.

A ce moment-là, l'infirmière contactera la personne qui vous accompagne et pourra lui donner de vos nouvelles.

Vous pourrez avoir de la visite (3 personnes maximum dans la chambre) à partir de 13h, sauf avis contraire de l'infirmière.

L'anesthésiste indiquera l'heure à laquelle vous pourrez boire et manger. L'infirmière se chargera alors de votre repas ou collation. Vous ne devrez donc rien apporter.

Les personnes qui vous accompagnent auront la possibilité de se restaurer à la boutique située à l'entrée de la clinique (8h30-18h00) ou au self-service (niveau -1, entre 12h00 et 14h00)

Durant votre séjour l'infirmière viendra régulièrement surveiller vos paramètres, et évaluer la douleur que vous ressentez. Le problème de la douleur sera traité en priorité et l'infirmière vous donnera tous les antalgiques nécessaires, le plus souvent par la bouche, de manière à tester l'efficacité de ces médicaments en vue de votre retour à domicile. N'hésitez pas à lui dire comment vous vous sentez !

Votre chirurgien passera pour vous donner l'autorisation de sortie et vous prescrire (si ce n'est pas encore fait) les traitements éventuels.

Pour ne pas avoir à rechercher une pharmacie le soir, le service vous délivrera un « kit anti-douleur » contenant les antalgiques nécessaires pour les premières 24 heures, et dont l'efficacité aura été testée durant votre séjour.

Profitez de la visite de votre chirurgien pour lui demander de remplir tous les documents dont vous avez besoin (certificats, déclaration pour l'assurance etc.) si ce n'est déjà fait.

Afin de ne rien oublier, servez-vous de la liste jointe dans cette farde.

A votre départ, une enquête de satisfaction (également utilisée dans d'autres hôpitaux belges) vous sera remise. Nous insistons pour que vous nous la renvoyiez au moyen de l'enveloppe pré-timbree : ces renseignements sont précieux pour améliorer la qualité de notre service et pour nous comparer à d'autres unités similaires.

Les sorties se font en principe avant 18h00, mais il est évident que si votre état ne le permet pas nous vous proposerons une autre solution : soit prolonger votre séjour de quelques heures dans une autre unité « d'hospitalisation provisoire », soit passer la nuit à l'hôpital si votre médecin juge plus prudent de vous garder sous surveillance ou que vous-même ne vous sentez absolument pas capable de rentrer chez vous.

Avant de quitter la clinique, vous devrez repasser par le secrétariat de l'hôpital de jour chirurgical avec votre dossier. La secrétaire vous rendra vos papiers et vous serez invité(e) à payer un acompte pour les frais liés à votre séjour.

Votre médecin traitant sera tenu informé (par courrier ou fax) de votre séjour chez nous et de son déroulement.

Le lendemain de l'intervention, l'infirmière ou le responsable médical vous téléphonera pour prendre de vos nouvelles et s'assurer que les suites de votre opération se déroulent sans problèmes.

Si nécessaire, ils pourront vous conseiller.

Toute l'équipe de l'hôpital de jour chirurgical vous souhaite bon courage, soyez assuré(e) que vous serez entouré(e) d'un maximum de soins.

Hôpital de jour chirurgical

Secrétariat : 02 556 58 00

Infirmières : 02 556 58 30